Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2014) **Heft:** 303-304

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet





APPENZELL

La police appenzelloise a organisé une journée de collecte d'armes. Quelque 116 pièces et 50 kg de munitions ont ainsi été récupérés. Les armes peuvent être rapportées en tout temps et gratuitement dans les postes de police, rappellent les autorités.



ARGOVIE

- La gastronomie argovienne a voyagé en septembre. Pendant un mois les passagers de First et Business Class des vols long courrier de la compagnie Swiss ont pu déguster des spécialités cantonales préparées par le cuisinier Siegfried Rossal, titulaire de 15 points au guide Gault-Millau. Des vins locaux accompagnaient également ces bons petits plats.
- Suivant l'avis du gouvernement, du parlement et des partis bourgeois, les Argoviens ont refusé une initiative de la Jeunesse socialiste : les politiciens, partis et comités de campagne du canton n'auront pas à dévoiler leur patrimoine.



BÂLE-CAMPAGNE

Le parlement de Bâle-Campagne a accepté par 77 voix contre 1 de financer l'avant-projet de RER en tunnel sous la ville de Bâle. Le demi-canton participera à hauteur de 9,8 millions de francs à l'avant-projet dont le coût est estimé à 29,3 millions de francs et qui comprend la planification des voies d'accès au tunnel près des gares existantes et celle de l'aménagement des stations d'ici 2019. La construction de la ligne RER en elle-même devrait coûter 1,5 milliard de francs et serait financée par le fonds d'infrastructure ferroviaire FAIF approuvé par le peuple suisse en février dernier. Le Conseil fédéral doit décider en 2016 si le projet bâlois doit faire partie du programme de

développement stratégique et les Chambres fédérales donner leur avis en 2018.



BÂLE-VILLE

- Le canton de Bâle-Ville a testé avec succès de nouvelles règles de circulation. Depuis juin 2013, les cyclistes peuvent tourner à droite même si le feu est rouge et peuvent emprunter les passages cloutés en compagnie des piétons. Aucun accident n'a été enregistré durant la période d'essai. Le canton souhaite donc introduire ces mesures définitivement et il demande une modification de la loi fédérale sur la circulation.
- Il n'y aura pas de réunification entre les demi-cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. Si les citoyens de Bâle-Ville se sont prononcés à 55 % en faveur du mariage, ceux de Bâle-Campagne l'ont rejeté à plus de 68 %. Les deux demicantons sont séparés depuis 1833 et plusieurs tentatives de réunification ont échoué.



BERNE

- Depuis cet automne, les gens du voyage disposent, à titre provisoire, de quatre aires de transit dans le canton. Une de ces aires a été inaugurée à Sumiswald. Elle offre un emplacement pour cinq caravanes, jusqu'en 2017.
- Le bâtiment de l'administration communale de Bienne a dû fermer pendant quelques jours pour permettre la vérification d'éventuelle présence d'amiante. Aucune fibre n'a été décelée.
- Afin d'améliorer la situation financière de la ville de Bienne (le budget 2015 prévoit un déficit de 4,3 millions de francs), l'UDC Sandra Schneider propose de vendre une partie de la collection municipale qui compte près de 8 000 œuvres d'art. Le bénéfice de la vente pourrait servir, selon elle, à réduire le déficit ou à réduire la dette. En avril prochain, le parlement biennois doit débattre d'un paquet d'économies.

Confronté à une baisse de trafic aérien, l'aéroport de Berne-Belp a dû se restructurer. Vingt-deux postes à plein-temps ont été supprimés et trois personnes ont été licenciées. La baisse du trafic est en grande partie liée aux difficultés de la compagnie régionale bernoise Sky Work Airlines.



FRIBOURG

- Le PDC fribourgeois Urs Schwaller ne briguera pas de nouveau mandat parlementaire l'an prochain. Urs Schwaller a été élu en 2003 au Conseil des États et élu président du groupe parlementaire PDC en 2005. En 2009, il avait été candidat au poste de conseiller fédéral, face à Didier Burkhalter.
- Le personnel de l'État est mécontent. Le Syndicat des services publics (SSP) a remis aux autorités une pétition qui a recueilli plus de 3 600 signatures, contre les mesures salariales prises dans le cadre du programme d'économies du canton.
- En raison d'une baisse des commandes de montres, la manufacture Cartier de Villars-sur-Glâne doit mettre ses 230 employés au chômage partiel, à raison de trois jours par semaine. Cartier fait partie du groupe Richemond, emploie 1 600 personnes réparties sur six sites.
- Long de 851 m, le pont de la Poya a été inauguré par la conseillère fédérale Doris Leuthard en présence du Conseil d'État et de plusieurs centaines d'invités. La veille de l'ouverture de l'ouvrage à la circulation automobile, les Fribourgeois ont pu l'emprunter à pied et assister à plusieurs concerts.



GENÈVE

Dès l'été prochain, le canton de Genève disposera de 100 nouvelles places de prison grâce à l'extension du pénitencier de la Brenaz. Dans un premier temps, l'établissement accueillera des détenus en exécution de peine. À partir de 2018, les 168 places seront affectées à la détention administrative.



La vieille ville de Bâle, le Rhin, le Mittlere Bruecke et le Muenster (cathédrale) par un matin d'hiver.

- Le mur des Réformateurs a été la cible d'un vandale qui, armé d'un burin et d'une pierre, a essayé de détacher des pièces du mur. Surpris par des passants, l'homme qui dit avoir agi pour des raisons religieuses, a été interpellé par la police. Les dégâts qu'il a provoqués sont minimes.
- À plus de 63 %, les citoyens genevois ont refusé l'initiative de l'UDC « Pour une traversée de la rade ». Il n'y aura donc pas de tunnel routier pour traverser le lac entre le Port-Noir et la route de Malagnou. À travers son initiative soutenue par le MCG et le Touring club suisse, l'UDC souhaitait contribuer à désengorger le trafic en centre-ville. Le tunnel devait coûter un milliard de francs à la charge du canton.



GLARIS

Un homme de 33 ans, qui effectuait des travaux d'entretien dans une forêt à Filzbach, s'est tué après avoir fait une chute de sept mètres.



GRISONS

Contre son gré, Laax devrait accueillir des requérants d'asile. Le Tribunal fédéral a débouté la commune grisonne qui avait gelé la procédure d'autorisation de construire

lancée par le canton pour transformer un hôtel en centre de requérants d'asile.

Malgré le refus du peuple grison l'année dernière, l'Union cantonale grisonne des arts et métiers (USAM) souhaite relancer une candidature cantonale pour les Jeux olympiques d'hiver 2022. L'USAM estime qu'après le retrait d'Oslo, une candidature européenne aurait tout son sens, aux côtés de celles de Chine et du Kazakhstan.



JURA

- Delémont compte désormais 12 300 habitants. La capitale jurassienne voit sa population augmenter de 300 habitants en un an. La ville, qui s'efforce d'être attractive en matière sociale, sportive, éducative et culturelle, se réjouit de cette augmentation.
- Le canton a présenté son programme d'économies de 35 millions de francs pour les années 2015 à 2018. Pour remplir cet objectif, 90 emplois seront supprimés.
- Les travaux d'assainissement et de remblayage de la décharge de Saint-Ursanne sont terminés. Les déchets entreposés dans les galeries des anciens fours à chaux ont été évacués et traités.
- Par 54 % des voix, les Jurassiens ont accepté l'éligibilité des étrangers dans les exécutifs communaux. Les étrangers pourront être élus à la fonction de conseiller communal mais pas à celle de maire. Pour être éligibles, les étrangers devront béné-

ficier de l'exercice des droits civils et politiques, être domiciliés en Suisse depuis dix ans, depuis un an dans le canton et depuis un mois dans la commune.



LUCERNE

- Le *Park Hotel* de Vitznau a été désigné hôtel de l'année 2014 par le Guide Gault Millau Suisse. L'établissement se voit récompensé pour son site unique, son architecture de grande qualité et pour ses deux chefs de cuisine « exceptionnels ».
- Les Lucernois se prononceront sur la suppression de l'enseignement d'une des deux langues étrangères à l'école primaire. L'initiative lancée par divers partis et par l'association des enseignants lucernois a en effet abouti. Les initiants ne précisent pas si c'est le français ou l'anglais qui doit disparaître...
- Les travaux de réparation du toit du Centre culturel et des congrès (KKL) de Lucerne sont terminés. Les travaux auront duré trois ans et coûté 15 millions de francs. L'étanchéité du toit est dorénavant assurée pour au moins 80 ans.



NEUCHÂTEL

Les policiers neuchâtelois n'ayant pas assez d'effectifs et de bateaux

DANS LES CANTONS

- pour surveiller leurs eaux territoriales, une convention a été conclue avec les cantons de Vaud et de Fribourg pour la surveillance du lac de Neuchâtel. Dorénavant, les patrouilles vaudoises et fribourgeoises pourront intervenir sur l'ensemble du lac. Les infractions seront dénoncées aux autorités en fonction du lieu où elles auront été commises.
 - Répondant à une initiative de 2011, le Conseil d'État neuchâtelois a fait un geste en direction des familles : dès le 1^{er} janvier prochain, celles-ci verront leurs allocations augmenter de 20 francs et atteindre ainsi 220 francs. Satisfaits, les initiants ont retiré leur texte.
 - Le libéral-radical Laurent Favre a remporté dès le premier tour l'élection complémentaire au Conseil d'État neuchâtelois. Laurent Favre remplace l'UDC Yvan Perrin qui avait démissionné. Il quitte son siège au Conseil national et est remplacé par Pierre-André Monnard qui siègera lors de la session de décembre. Le gouvernement cantonal est désormais constitué de trois socialistes et de deux PLR.



NIDWALD

- Le canton a demandé à des géologues d'étudier la situation du lac des Quatre-Cantons et de prévoir différents scénarios. Les autorités entendent prévoir toute menace de tsunami sur le lac. Depuis deux ans, la plupart des lacs suisses sont surveillés, depuis que la géologue Katrina Kremer a révélé qu'un terrible tsunami avait dévasté le lac Léman en 563.
- Par 71,47 % des voix, les citoyens ont donné mandat au Conseil d'État de mettre en place une base légale d'ici deux ans, afin d'encourager la construction de logements à loyers modérés.



OBWALD

Par 42 voix contre 6, le législatif obwaldien a refusé une motion urgente au sujet du tronçon de l'A8 et du tunnel de Kaiserstuhl (travaux estimés à 295 millions de francs pour 4 kilomètres de tunnel). L'exécutif cantonal devra une fois de plus revoir sa copie afin de chercher des solutions plus économiques. Le canton craint que la construction de l'A8 en l'absence d'ouvrages de franchissement ne fasse qu'aggraver les bouchons de Lopper et d'Alpnachstad.



SAINT-GALL

- Une personne a été tuée et sept autres ont été blessées, dont quatre gravement, lors de la collision entre deux petits avions au-dessus de Wil (SG). Parti de Lommis (TG), le premier appareil a réussi à se poser dans un champ à proximité. le second appareil a effectué un atterrissage d'urgence sur l'aérodrome de Sitterdorf (TG), à une quinzaine de kilomètres du lieu de la collision. Une enquête a été ouverte par le Service d'enquête suisse sur les accidents (SESA).
- Le cimentier saint-gallois Holcim attend encore la dernière tranche de l'indemnité compensatoire dans le cadre de la nationalisation de sa filiale au Venezuela. En 2010, le Venezuela avait accordé à Holcim un total de 650 millions de dollars d'indemnités compensatoires. L'entreprise attend le dernier versement, d'une valeur de 97,5 millions de dollars. Elle se dit prête à prendre toutes les mesures juridiques nécessaires.



SCHAFFHOUSE

Suivant l'avis du gouvernement et du parlement, les citoyens ont nettement rejeté à 85 % l'initiative « Renforcer la démocratie : droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers » lancée par la Liste alternative. Les étrangers n'auront donc pas encore de droits politiques.



SCHWYZ

Un automobiliste a perdu le contrôle de son véhicule à Sieben. Sa voiture a démoli un mur et des clôtures avant de heurter un veau. L'animal n'a pas survécu à ses blessures et le chauffard a pris la fuite.

À 59,2 %, les citoyens ont donné leur accord à une augmentation des impôts pour les personnes ayant des revenus annuels de plus de 230 000 francs et pour les couples mariés gagnant plus de 438 000 francs. La mesure concerne 2,5 % de la population du canton. Il s'agit d'assainir la caisse de pension schwyzoise dès l'année prochaine.



SOLEURE

- En raison de ses problèmes psychiques, le jeune homme de 22 ans, qui avait poignardé un enfant de 6 ans devant une école en décembre 2013 à Granges, n'est pas responsable de ses actes, estime le Ministère public du canton. Le procureur demande un traitement dans un établissement psychiatrique.
- Pour la première fois, les Soleurois ont pu profiter de la Foire d'automne durant le Jeûne fédéral. Malgré l'opposition des Églises, le canton a déclassé le Jêune fédéral, institué en 1843, de jour solennel (hoher Feiertag) en jour férié « ordinaire » (gewöhnlicher Feiertag).
- Les citoyens ont accepté une modification du financement de la caisse de pension. Le canton financera seul l'assainissement de l'institution, pour un montant de 1,1 milliard de francs. Les Soleurois ont en effet refusé que les communes soient mises à contribution à hauteur de 118 millions de francs.



TESSIN

- La police cantonale a effectué une descente dans un bar et un appartement servant à la prostitution, à Cadenazzo. Les cinq femmes présentes lors de l'intervention (trois Roumaines, une Lituanienne et une Italienne) seront poursuivies pour exercice illégal de la prostitution. La gérante du bar a été dénoncée à la justice pour avoir mis son établissement à la disposition de ces femmes. Le bar a été fermé jusqu'à nouvel ordre.
- Le sommelier tessinois Mirko Rainer est entré dans le Livre Guiness des records.

En une minute, il a réussi à sabrer 47 bouteilles de champagne. Cette action a été doublée d'une bonne action, puisque le bénéfice de la vente du champagne « décapité » a été reversé aux services ambulanciers de la ville de Mendrisio.

Les citoyens tessinois ont refusé à 54,51 % d'accorder un crédit de 3,5 millions de francs en guise de participation cantonale à la construction du pavillon suisse de l'Exposition universelle de l'année prochaine à Milan, pavillon qui doit coûter environ 23 millions de francs.



THURGOVIE

La conseillère nationale UDC Verena Herzog, tête de file des opposants thurgoviens à l'apprentissage du français à l'école, a l'intention de déposer une motion pour réclamer l'intensification des cours de français, mais à l'école secondaire. Elle propose même que les élèves alémaniques suivent leur dernière année d'école obligatoire en Suisse romande.



URI

- Le groupe hôtelier et immobilier uranais Orascom Development a réalisé un bénéfice net de 31,5 millions de francs au premier semestre, contre une perte de 48 millions un an auparavant. Le chiffre d'affaires, en hausse de 2 %, a atteint 120,6 millions de francs.
- Par 86 % des voix, les citoyens uranais ont accepté d'accorder un crédit de 3 millions de francs en vue de la planification d'un nouvel hôpital cantonal. Ils ont aussi donné leur aval pour que le gouvernement remplace une commission parlementaire et soit désormais chargé de la surveillance de la banque cantonale d'Uri.



VALAIS

Les travaux d'agrandissement du tube de Saint-Maurice ont pris fin. Le trafic fer-

roviaire est de nouveau normal. Les travaux ont été nécessaires pour permettre le passage des trains à deux étages.

- Le Grand conseil valaisan a adopté la première étape de la réforme des institutions cantonales. Par 97 voix contre 29, il a approuvé la modification d'articles de la Constitution cantonale. Par 66 voix contre 61, les députés se sont montrés favorables à l'élection du Conseil d'État à la proportionnelle, mais ils ont refusé par 74 voix contre 43 d'élargir le gouvernement à sept membres.
- Le groupe énergétique bernois BKW souhaite construire une usine hydraulique dans le Lötschental, sur la rivière Lonza. La centrale électrique, qui devrait coûter 20 millions de francs, pourrait alimenter 2 600 ménages en électricité.



VAUD

- Le service des parcs et domaines de Lausanne va abattre 102 arbres d'ici le printemps prochain. Il s'agit de remplacer par de jeunes pousses les feuillus malades ou accidentés qui menacent la sécurité des passants
- Après une série de travaux consécutifs à une inondation en 2012, le canal du Milieu du Monde a été réinauguré dans la commune de Pompaples. Ce petit cours d'eau, qui attire de nombreux promeneurs, a été créé à la fin du XVIIIe siècle.
- Les conseillers nationaux vaudois UDC André Bugnon et Pierre-François Veillon ont annoncé qu'ils ne brigueraient pas un nouveau mandat l'année prochaine. Malgré cela, la section cantonale du parti vise un cinquième siège au Conseil national.



ZOUG

Le fabricant zougois de papiers spéciaux Cham Paper Group a annoncé qu'il supprimera une cinquantaine d'emplois sur son site historique de Cham, en conséquence du transfert d'une nouvelle partie de la production en Italie. En restructuration depuis des années, l'entreprise ne conservera plus que 30 à 40 emplois dans le canton, dans les domaines des activités de recherche et de développement, du marketing et de la vente.

Il n'y a pas de changement dans le gouvernement zougois. Les citoyens ont réélu les sept conseillers d'État sortants. Les socialistes ne sont pas parvenus à regagner le siège perdu il y a huit ans. Particularité de la dernière élection : elle s'est tenue au vote majoritaire, pour la première fois depuis 120 ans de scrutin proportionnel.



ZURICH

- Les autorités zurichoises ont inauguré à Dübendorf la première installation suisse de traitement des micropolluants. Dans les vingt prochaines années, une centaine de stations d'épuration des eaux en seront équipées dans le pays. Objectif : empêcher ces polluants ultrafins d'atteindre les cours d'eau et les lacs. L'installation de la station d'épuration (step) de Neugut, à Dübendorf, détruit 80 % des micropolluants en employant la méthode de l'ozonation.
- La police a dû intervenir pour évacuer trois obus abandonnés dans une prairie utilisée pour le dressage de chiens à Affoltern. Les munitions dataient de la Première Guerre mondiale, le plus grand des obus mesurant 40 cm et pesant 15 kg. L'Institut forensique doit à présent déterminer leur dangerosité.
- Les autorités zurichoises ont inauguré à Dübendorf la première installation suisse de traitement des micropolluants. Dans les vingt prochaines années, une centaine de stations d'épuration des eaux en seront équipées dans le pays. Objectif: empêcher ces polluants ultrafins d'atteindre les cours d'eau et les lacs. L'installation de la station d'épuration (step) de Neugut, à Dübendorf, détruit 80 % des micropolluants en employant la méthode de l'ozonation.
- Les citoyens ont accepté à 58,22 % une modification de la loi sur les constructions afin de lutter contre la pénurie de logements pour la classe moyenne. Désormais, les communes pourront fixer une part minimale de logements à loyers modérés lorsqu'un terrain devient zone à bâtir.